

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21/09/2023
Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 dont 5 pouvoirs
Votants : 23

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel - M. DELCROIX Sébastien - Mme DUPIRE Agnès - M. HUVELLE Richard - Mme COCHARD Aurore - M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis - M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie - Mme GILLOT Séverine - Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène - Mme BORGES Perrine - M. LEBRUN Willy - Mme CAVRIL Isabelle - M. DUPONT Jérôme - M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à Mme CAIL Marie-Béatrice
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
M. BEAUVILAIN Dylan a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel

OBJET : Crédits supplémentaires

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Madame le rapporteur propose au conseil municipal d'autoriser les crédits supplémentaires du budget de l'exercice 2023 :

Crédits supplémentaires :

Il est nécessaire de procéder à l'inscription des ventes en recettes d'investissement, au compte 024. Elles correspondent aux ventes des bâtiments Lecouvez, du terrain à côté de la pharmacie et de l'ancien atelier des agents techniques (115 000 + 20 000 + 132 000)

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 204 :

Article 2041512 = + 267 000.00

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 024 :

Article 024 = + 267 000.00

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Avec 23 VOIX POUR

Décide d'approuver les crédits supplémentaires comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 059-215904673-20230930-2023_34-BF

S²LO

Crédits supplémentaires :

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 204 :

Article 2041512 = + 267 000.00

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 024 :

Article 024 = + 267 000.00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 30 septembre 2023
M. DETRAIT - Maire

